

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES:

Mairie:04 66 50 02 17
Ecole Raoul-Laurent:04 66 50 05 52
Centre de Loisirs :04 66 50 93 64
Bureau de Poste :04 66 50 20 22
Diététicienne S.Monjon :06 51 34 22 22
Docteur R. Gourdon :04 66 50 27 07
Infirmière G. Bourbal :04 66 50 31 79
Infirmière M. Fogelgesang :04 66 50 32 70
Infirmière N. Yosbergue :04 66 50 05 07
Kinésithérapeute - Ostéopathe
C. Caron :04 66 50 87 53
Pharmacie D. Bénichou :04 66 50 12 15
SERVICES EXÉRIEURS
Assistante Sociale du
Assistante Sociale du Conseil Départemental :04 66 82 64 30
Conseil Départemental :04 66 82 64 30 Centre des impôts :
Conseil Départemental :04 66 82 64 30
Conseil Départemental :04 66 82 64 30 Centre des impôts : Bagnols-sur-Cèze
Conseil Départemental :04 66 82 64 30 Centre des impôts : Bagnols-sur-Cèze04 66 90 53 53
Conseil Départemental :04 66 82 64 30 Centre des impôts : Bagnols-sur-Cèze
Conseil Départemental :04 66 82 64 30 Centre des impôts : Bagnols-sur-Cèze

Monsieur le Maire, le conseil municipal De Saint-Victor-la-Coste Vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017

Préfecture du Gard :04 66 36 40 40 SAUR L'Ardoise :04 30 62 10 00 SAMU:.....15

Pompiers:18 Police:17



ETAT CIVIL

NAISSANCES

LE 29.01.2016	JUSTAMON Annaë
LE 17.02.2016	BABAY RAULIN Eloïse
LE 19.02.2016	STROTILAT Milan
LE 24.02.2016	BRUNIÈRE Manon
LE 01.03.2016	VINOIS Kim
LE 18.03.2016	FARES Anass
LE 27.04.2016	ANDRASI Thibaut
LE 06.05.2016	LALOUP Valentin
LE 26.08.2016	BRENNEIS ROFES Lana
LE 31.08.2016	GRAU Enzo
LE 10.09.2016	NANDRIN Mattia
LE 14.10.2016	MATHIEU Clément
LE 27.10.2016	BABAY Chloé
LE 03.11.2016	PROUX Elyna
LE 02.12.2016	FAURE Louane
LE 14.12.2016	ICARD Romy
LE 29.12.2016	DALBIEZ RAGOUILLIAUX Elisa

MARIAGES

LE 02.04.2016	CARMINATI Johanne et DOGNIN Jean-Baptiste
LE 23.04.2016	PROUX Daniel et SABOT Emilie
LE 23.04.2016	GOUIN Philippe et RIGAUT Joëlle
LE 13.05.2016	LE CORRE Marion et SÉLESQUE Michel
LE 09.07.2016	CHAUVELOT Dominique et MERCADIER Catherin
LE 23.07.2016	LE PRINCE Christophe et PORTAL Séverine
LE 23.07.2016	BELLEGARDE Guillaume et HEINRY Alice
LE 26.08.2016	GODON Vincent et RECOULY Gaelle
LE 27.08.2016	KOLLER Jérémy et RIVIÈRE Elisa
LE 24.09.2016	MEZZANI Charles et ROSIER Chantal
LE 22.10.2016	DUSSENNE Ulrich et PIRONTI Marina
LE 14.12.2016	GILLES Didier et OTTENHAG Lena
LE 23.12.2016	CHARMASSON Hélène et MIRANDA NUNES Sa

LE 23.12.2016	CHARMASSON Hélène et MIRANDA NUNES Sabino
LE 24.12.2016	LAMIRAND Francine et MARTINEZ José
DECEC	
DECES	
LE 02.01.2016	DELEUZE Augusta Veuve SEVEYRAC
LE 22.01.2016	AUBARET André
LE 27.02.2016	AUDIBERT Veuve PELAQUIER Emelie (transcription)
LE 15.03.2016	BARTHELEMY Georges
LE 18.03.2016	BRIES François (transcription)
LE 24.03.2016	LEROUGE Christiane
LE 26.03 2016	TRAMUNT Marie Veuve LACROIX
LE 20.04.2016	GUIGUE René (transcription)
LE 11.07.2016	ZBOROWSKI Francette Veuve DUPUIS (transcription)
LE 20.07.2016	CARISEY Jeanine veuve DAUBE
LE 02.08.2016	PLANQUE Gérard (transcription)
LE 25.08.2016	GARREL Francine Veuve GIRALDI
LE 27.09.2016	CHEBAB Messaouda veuve KHERRIBECHE (transcription)
LE 28.09.2016	DOUMAYROU Hélène Veuve VIALA (transcription)
LE 14.10.2016	TISSERAND Henri
LE 22.10.2016	LALOUP Pascal (transcription)
LE 26.10.2016	ESTOURNEL Jeanne
LE 26.12.2016	MARTIN Jean-Paul (transcription)
Nous vous faiso	ons part des décès de :
LE 05.01.2016	MEDINA Nathalie Epouse NAJAR
LE 26.03.2016	GONCALVES Jean

LE 31.03.2016 PALUS Josette Veuve RIVIER

LE 04.09.2016 DRIVET Pierre

LE MOT DU MAIRE



Saint-Victorains, Saint-Victoraines,

2016 s'en est allé et ne nous a pas épargnés.

Il y a tout juste un an dans ce même éditorial j'évoquais les dramatiques évènements qui avaient marqué l'année 2015. Malheureusement les tragiques attentats du 14 juillet à Nice et du 19 décembre à Berlin prouvent que nous allons devoir vivre durablement dans ce climat de haine et d'insécurité.

Ces tristes années 2015 et 2016 n'ont pas non plus épargné les collectivités territoriales et en particulier les communes auxquelles il a été imposé un effort drastique de participation à la réduction

de la dette publique. Cet effort sera poursuivi en 2017 avec encore une baisse des dotations de l'état.

Néanmoins 2017 verra sur notre commune des réalisations et des changements significatifs.

Les travaux de la mairie se poursuivent.

La première phase est terminée avec le transfert de l'accueil dans l'ancienne salle Jean Vilar.

La future salle communale est hors d'eau.

La fin des travaux est prévue pour le début de l'été.

Nous mettrons alors en service l'agence postale communale après avoir recruté et formé le personnel nécessaire dès que toutes les conformités auront été validées.

La nouvelle salle Jacqueline Pagnol devrait ouvrir au début de l'automne.

Nous poursuivrons, après la mairie la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Nous allons engager début janvier la première modification du PLU.

Cette procédure ne modifie pas sa structure générale (zonage, règlement).

Elle nous est imposée par la loi pour intégrer au document les nouvelles servitudes ; glissement de terrain, tracé du gazoduc ERIDAN. Quelques erreurs d'écriture seront aussi corrigées. Vous pourrez au cours de l'enquête publique consulter le dossier et apporter vos observations.

Une autre modification nécessaire pour permettre la construction d'éoliennes sur des parcelles communales sera nécessaire mais sera intégrée au document unique comprenant la demande de permis de construire.

Concernant ce projet éolien La Part Du Vent initiée fin 2015, le développement du projet s'est réalisé sur l'année 2016 au travers d'une concertation :

- avec les élus, les acteurs locaux (associations) et la population (permanences, réunion publique) ;
- -des échanges avec les administrations ;
- -la réalisation des expertises naturalistes et paysagères.

Les panneaux présents en mairie permettent de suivre l'évolution du projet.

Cette évolution se poursuivra en 2017 avec à terme le dépôt du dossier pour instruction auprès des services de l'état, et l'enquête publique qui durera environ 1 an.

Pour terminer, je ne peux que rappeler chacun d'entre vous au civisme et au sens des responsabilités.

Nous avons encore subi force dégradations et vols au cours de cette année.

Ces méfaits coutent à la commune et donc à chacun d'entre nous. L'argent utilisé pour effectuer les réparations ou remplacer le matériel pourrait être utilement employé par ailleurs.

Je vous présente, en mon nom et en celui de toute l'équipe municipale mes meilleurs vœux de bonheur, réussite et santé. Que 2017 vous soit agréable, à vous, votre famille et tous vos proches.

Le Maire Robert Pizard-Deschamps

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2016

Rue des Aires et RD 240

Aménagement de la voirie-trottoirs E. Carminati – Eiffage

Estimatif

Fonds propres de la commune : 124 000 € Produits amendes de police : 14 257.50 € Réserve parlementaire sénateur SUTOUR Pour sécurisation piétons : 5 000 €



Rue de Pied Bourquin

Aménagement bordure de voirie

E. Carminati

Fonds propres de la commune : 3 932 €

RD 145 – Route des Vignerons

Aménagement d'accès voirie

E. Carminati

Fonds propres de la commune : 1 126 €

ECLAIRAGE PUBLIC

Rue des Aires et RD 240

E. Albares

Fonds propres de la commune : 22 563 €

Rue de la Cantonnade

E. Albares

SMEG (syndicat d'électrification) : 4 500 €

Solde commune : 5 637.05 €



Le Clos de Palus (raccordement)

E. Pellaton

Fonds propres de la commune : 4 774.80 €

Stade EUGÈNE ROLLAND

Réparation réseau projecteurs stade-tennis

E. Pellaton

Fonds propres de la commune : 2 387 €

RESEAU TELEPHONIQUE (dissimulation)

Rue de la Cantonnade

Subvention département : 1 600 € Solde commune : 3 629.40 €

Nota : dissimulation réseau basse tension 100% financé par le syndicat d'électrification.

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET CREATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Travaux années 2016 et 2017

Coût estimatif total : 1 192 437.91 €

Montage financier:

Emprunt CRCA: 400 000 €

Subv. FSIPL (état) : 229 213 € - obtenue Fond de concours Agglo. : 20 391 € - obtenu

Subv. La Poste : 25 000 € - obtenue Solde : fonds propres de la commune

Payé en 2016 : 876 071.33 €

Dépose raccordement villa en vue démolition pour création nouvelle salle communale

ERDE

Fonds propres de la commune : 260.40 €

Mobilier; rayonnages archives

E. Lacoste

Fonds propres de la commune : 3 852 €

Réfection du mur sud

Travaux en régie Estimatif : 1 500 €

ECOLE RAOUL LAURENT

Peinture boiseries extérieures

Travaux en régie Estimatif 500 €

Tricycle et draisienne : 325.20 € Ensemble tableau numérique : 3 993 €

Réfrigérateur et micro ondes pour salle des maîtres :

318 €

Fonds propres de la commune.

Remplacement de deux vitres et d'une barre anti-

panique : 1 032 €

ENTRETIEN PATRIMOINE COMMUNAL

Construction mur de soutènement parking sud du Claux.

Chantier d'insertion Familles rurales

Financement communauté d'agglomération

Matériaux : fonds propres de la commune : 1 500 €



STADE EUGÈNE ROLLAND

Remplacement des portes des WC

Travaux en régie

Fonds propres de la commune : $160 \in$

Fertilisation, entretien gazon : 2 582 €

Fonds propres de la commune



PARC DE LOISIRS rue de la CLASTRE

Réparation arrosage centralisé : 800 €

Travaux en régie Nota : matériel volé



CIMETIERE

Aménagement de l'extension 4

Travaux en régie

Fonds propres de la commune : 1 458 €



ACQUISITION DE MATERIEL

Tronçonneuse

Société Cévennes motoculture : 545 €

Tronçonneuse élagueuse Société Loca-Brico : 386.75 €

Nota : remplacement de 2 tronçonneuses volées

Sécateur électrique :

Société Meca Viti : 1 188 €

Scène pour manifestations, jupe et chariot de transport

Société Techni-Pro: 7 052 €

Ordinateur et imprimante mairie : 1 000 €

2 aspirateurs : 300 €

ACQUISITION DE VEHICULES

Camion poids lourd MERCEDES (occasion)

Garage Froment : 22 080 €

Camionnette électrique GOUPIL (neuve) SARL Mini Auto Sud : 18 880.20 €



BIBLIOTHEQUE

Achat de livres : 1 400 € Fonds propres de la commune

SIGNALISATION, SECURITE ROUTIERE

Panneaux de rue

Fonds propres de la commune : 2 000 €

RÉFECTION DES WC PUBLICS

Travaux en régie

Fonds propres de la commune :

Estimatif: 1 000 €

QUELQUES TRAVAUX EFFECTUÉS EN RÉGIE





Réparation de la toiture de l'Église



Entretien du matériel communal





Entretien des rues et des fossés



Pose des plaques monuments historiques, Castellas et aux Lavoirs



Intervention sur la voie, afin de remettre en état la signalisation (panneaux endommagés par un automobiliste, qui par manque de civisme ne s'est pas fait connaître!)



Afin de sensibiliser les élèves pendant le repas pris à la cantine, un détecteur de bruit à été posé. La couleur varie du vert, à l'orange et quand le bruit atteint son maximum, le détecteur en forme d'oreille passe au rouge.

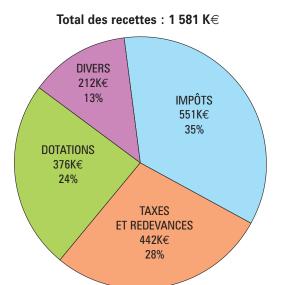
LES FINANCES COMMUNALES

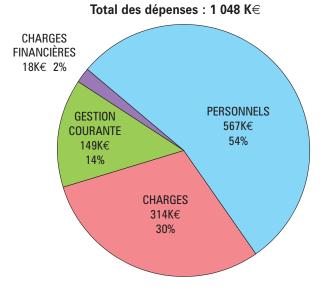
LE BILAN FINANCIER 2015

Le bilan financier reprend l'ensemble des mouvements financiers de la commune enregistrés sur l'année, en recettes et dépenses pour le fonctionnement et les investissements. Il est exprimé en milliers d'euro (K€) Les comptes sont clos en fin d'année civile pour le fonctionnement.

Par contre les investissements non réalisés sur l'exercice peuvent être reportés sur l'exercice suivant

SECTION DE FONCTIONNEMENT



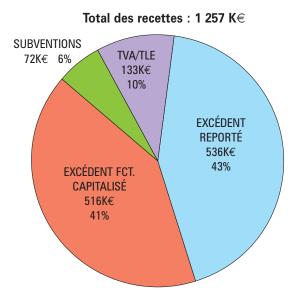


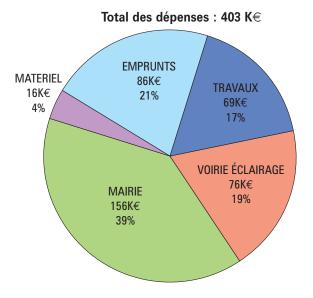
En fonctionnement, le bilan ne présente pas d'évolution significative par rapport à l'exercice précédent. Les recettes sont stables, malgré les baisses de dotation de l'état et un taux de fiscalité communale inchangé.

En dépenses, les charges sont stabilisées malgré les évolutions règlementaires qui impactent toujours la masse salariale. Les autres coûts de fonctionnement sont comme d'habitude maitrisés.

Résultat positif de la section pour l'exercice : 533 K€

SECTION D'INVESTISSEMENT





Les principales réalisations concernent les travaux de mise aux normes de la salle René Mathieu 69 K€, les frais d'étude et de maîtrise d'ouvrage des travaux de la Mairie et de la Salle communale pour 156 K€, la voirie/éclairage 75 K€, le remboursement du capital de la dette 86 K, le matériel & outillage divers pour 17 K€. Résultat de la section pour l'exercice : 854 K€

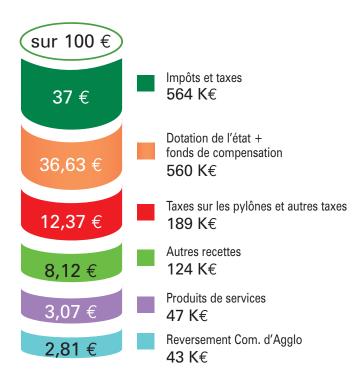
Le bilan 2015 présente un résultat global de 1 387 K€ mais intègre les provisions constituées pour le montant estimatif des travaux Mairie/Salle communale.

Compte tenu des restes à réaliser en investissements pour 1 202 K€, le solde disponible de 185 K€ a été affecté au budget supplémentaire 2016, pour 165 K€ en investissement, et 20 K€ en fonctionnement.

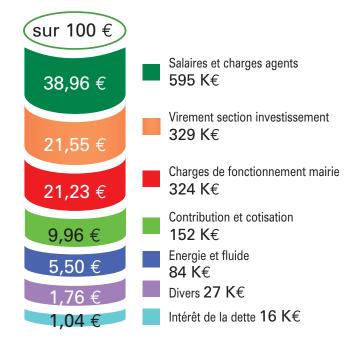
LES FINANCES COMMUNALES

LE BUDGET 2016

Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



Pas d'augmentation des taux communaux pour la fiscalité locale.

Évolution des recettes : - 0,60%

Diminution des dotations de l'état : - 8,62%

Baisse des dépenses par rapport à 2015, malgré une légère hausse des frais de personnel due au glissement vieillesse-technicité (augmentation automatique des salaires) évolution des dépenses - 0,60%.

VENTILATION DES RECETTES RÉELLES

CHAPITRE	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ECART
IMPÔTS	545 551	545 551 563 916	
TAXES	442 199	454 468	2,77 %
DOTATIONS	371 578	339 584	-8,61 %
AUTRES DIVERS	177 251	169 255	-4,51 %
TOTAL	1 536 579	1 527 223	-0,60 %

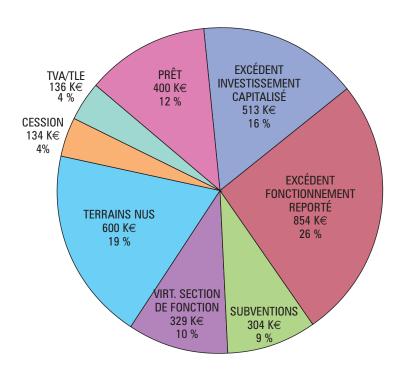
VENTILATION DES DÉPENSES RÉELLES

CHAPITRE	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ECART
CHARGES A CARACTERE GENERAL	414 546	408 269	-1,51 %
SALAIRES ET CHARGES	587 470	595 182	1,31 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 449	152 487	-4,96 %
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	333 764	329 511	-1,27 %
CHAGES FINANCIERES	19 300	16 200	-16 %
AUTRES DIVERS	21 050	25 634	21,77 %
TOTAL	1 536 579	1 527 22 3	-0,60 %

LES FINANCES COMMUNALES

LE BUDGET 2016

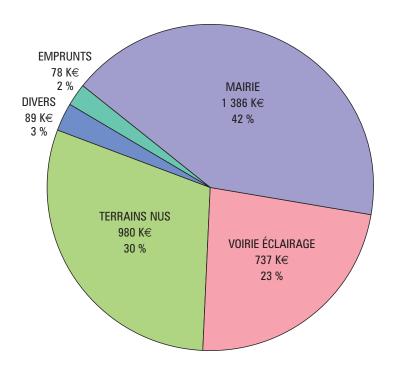
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 270 K€



RECETTES D'INVESTISSEMENT

- les taux des taxes communales sont toujours inchangés.
- Les recettes comprennent l'autofinancement, les subventions, et l'emprunt (travaux mairie).
- Les subventions sont principalement destinées aux travaux de la mairie et à l'enfouissement des réseaux.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 270 K€



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS MAIRIE + SALLE POLYVALENTE

Le financement est prévu à hauteur de :

- Autofinancement : 682 K€ 49,20 %
- Subventions : 304 K€ 21,94%
- Emprunt : 400 K€ 28,86%

VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC

TERRAIN NU + FRAIS Pour indemnisation du préjudice subi (contentieux depuis 1982).

LE DOSSIER

La forêt communale de Saint Victor La Coste

La forêt communale : une forêt publique appartenant au domaine privé de la commune.

Une forêt communale est d'abord un élément du patrimoine privé de la commune, mais aussi une composante du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général.

C'est pourquoi dans toutes les forêts appartenant à des collectivités territoriales, en l'occurrence pour Saint Victor La Coste à la commune, les actes de gestion s'inscrivent dans un cadre réglementaire commun : le régime forestier.

Un seul régime pour toutes les forêts publiques : le régime forestier.

Le régime forestier est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme forestier : il constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier. Mais, c'est aussi un régime qui apporte une garantie de gestion durable des forêts publiques en intégrant dans une même dynamique les dimensions économiques, écologiques et sociales (accueil du public) ce qui permet à la fois la conservation de ce patrimoine, son exploitation et sa mise en valeur.



La mise en œuvre de ce « régime » juridique spécial, combinant principes de droit public et de droit privé, est confiée par la loi à l'office national des forêts (ONF).

Plus concrètement, pour la commune, le régime forestier se traduit par une garantie de protection du patrimoine forestier public et sa gestion durable. Il met en place une surveillance des forêts par les agents assermentés par l'ONF. Il a l'avantage d'offrir à toutes les forêts publiques, qu'elles soient riches ou pauvres, la même qualité de leur forêt.

Le financement du Régime forestier pour sa gestion et ses frais de garderie versé à l'ONF se décompose comme suit :

- 85% versés par l'état au titre du « versement compensateur ».
- 15% (environ) payés par la commune à raison de :
- 12% de frais de garderie sur l'ensemble des recettes issues des produits forestiers, principalement les coupes de bois, mais aussi ceux de la chasse (bail, ...), des conventions ou concessions de toute nature (carrières, pylônes électriques, parc photovoltaïques, éoliennes,...).
- 3% de cotisation annuelle au titre de la contribution à l'hectare.

La forêt communale comprenant 1 348 Ha, à raison de 2€ par hectare, la contribution 2015 s'élève à 2 696€.

- La commune soutient la démarche de l'association des communes forestières du Gard qui porte l'idée qu'il est anormal de payer des frais à l'ONF pour des équipements qui ne sont pas directement liés à l'activité forestière.

La question portée à l'attention des sénateurs devrait être inscrite à prochaine session du parlement.

Le plan de gestion « l'aménagement forestier »

Le régime forestier se caractérise pour les communes par l'obligation d'élaborer un plan de gestion de l'aménagement forestier.

Il doit être validé par le propriétaire (la commune) et l'ONF puis approuvé par arrêté préfectoral.

Le plan de gestion actuel de la commune couvre la période de 2004 à 2018 (15 ans)

-On y trouve l'historique de la forêt à partir de l'année 1226.

On peut notamment constater que la forêt a toujours été exploitée, et à certaines périodes de façon beaucoup plus intensive qu'aujourd'hui, au travers d'activités socio-économiques, cueillette, bois de chauffage, pâturages et même industrielles : charbonnières, mines, carrières, fours à chaux. De nouvelles activités compatibles avec sa conservation pourraient s'y installer.

- Il repose sur une analyse de l'état actuel de la forêt, de son environnement (faune, flore, espèces végétales).
- Il fixe les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le bilan prévisionnel des coûts et recettes de cette gestion.
- La forêt est vivante, elle est en constante évolution. L'intérêt de l'aménagement est par des actions définies ou autorisées de garantir sa protection et sa gestion durable.
- La surveillance et la gestion de la forêt est assurée par les agents de l'ONF sous contrôle de la mairie.
- Ce programme fixe l'assiette des coupes de bois à réaliser pour préserver le bon état sanitaire de la forêt (favoriser le renouvellement des espèces, préserver et développer les espaces faunistiques). Les coupes de bois sont aussi un revenu nécessaire pour la commune pour compenser les frais de garderie et d'entretien.
- Le programme 2004-2018 précise qu'une coupe de bois doit être réalisée tous les 2 ans et définit son périmètre (une nouvelle coupe sur un même emplacement ne peut pas être réalisée avant 20 ans). La commune doit respecter le programme qu'elle a validé sauf raison majeure.

Le refus d'une coupe par la commune doit être motivé et signifié au Préfet.

Si le Préfet considère que les motifs avancés ne sont pas réels et justifiés, certaines aides publiques (subventions, dotations) sont retirées à la commune.

Le SIVU de l'Yeuseraie.

La commune a de par la loi une obligation de protection contre l'incendie du massif boisé et des habitations voisines.

Nous avons confié la gestion des pistes et équipement de défense contre l'incendie (DFCI) au syndicat de l'Yeuseraie.

Ce syndicat intercommunal à vocation unique comprend 17 communes.

Il a vocation et pour mission d'entretenir et de gérer les infrastructures de défense de la forêt contre les incendies (pistes, pare-feux, points d'eau, signalisation).

Il intervient et entreprend les travaux conformément aux directives et préconisations du SDIS (pompiers), de la DDTM (préfecture), du CD (conseil départemental) et de l'ONF.

Pour exemple, le calibrage et le dimensionnement d'une piste sont déterminés par le SDIS.

Également, le débroussaillage de sécurité des bords de piste, la diminution et le broyage de la masse végétale participent à l'ouverture de milieux favorables à l'installation de nouvelles espèces animales et végétales.

Les travaux actuels, importants sur nos pistes ne sont pas dictés, et ne correspondent en aucun cas à l'éventuelle future implantation d'éoliennes comme on peut parfois l'entendre.

Ils répondent au programme établi de protection du massif contre les incendies et d'une meilleure mise en sécurité des pompiers.

La forêt coûte à la commune et à ses habitants : frais de gestion ONF, cotisation Yeuseraie (5 613 € en 2016), cotisation SDIS (28 980 € total commune en 2016), taxes diverses.

En contrepartie, la principale ressource directe provient des coupes de bois (environ 5000 à 10 000€ tous les 2 ans sur les 10 dernières années).

Indépendamment de cela, elle est un élément majeur du patrimoine environnemental de la commune. Elle doit être protégée et préservée.

Elle est vivante, évolutive et doit pouvoir accueillir les activités socio-économiques compatibles avec son écosystème.



LA VIE COMMUNALE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'ÉCOLE

Une action de sensibilisation aux dangers de la route a été menée par un gendarme de la brigade de Bagnols aux classes de CM1-CM2. La journée a débuté par un parcours à vélo semé de difficultés. Puis, après une présentation du code de la route et des règles à respecter, les élèves ont dû répondre à un test de connaissance et un permis vélo leur a été remis.



ENLÈVEMENT DES CABINES TÉLÉPHONIQUES

Les deux cabines (à l'angle des avenues du 8 mai et du 11 novembre et à Palus à côté des lavoirs) ont été retirées en raison de leur non utilisation et de leur aspect dégradé, par l'opérateur Orange propriétaire des cabines.



RALLYE TOUR AUTO OPTIC 2000

Le 22 avril, 200 engagés participaient à une étape (Valence-Marseille) du Tour Auto. Les voitures de collection ont stationné sur la place de la mairie, avant de s'affronter dans une spéciale chronométrée dans les combes de Pouzilhac.



L'ÉCOLE À LA MAIRIE

Dans le cadre de l'éducation civique, les élèves accompagnés de leur professeur Mr Aïnine ont été accueillis par le Maire à la mairie. À l'occasion de cette rencontre, l'édile leur a présenté et expliqué les symboles de la République (drapeau, buste de Marianne, la Marseillaise et la devise Liberté Égalité Fraternité). Ils se sont ensuite rendus dans son bureau et il leur a expliqué le port de l'écharpe tricolore. Puis dans la salle du conseil municipal les enfants ont posé de nombreuses questions sur le fonctionnement de la Mairie.



COMMÉMORATION DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

Lors de ces deux cérémonies, le porte-drapeau suivi des enfants et des membres du conseil municipal se sont présentés devant le monument aux Morts où une gerbe a été déposée. À l'issue des différentes lectures officielles, les personnes présentes ont observé une minute de recueillement et la Marseillaise a été reprise en chœur par les enfants de l'école. Un apéritif convivial était offert par la municipalité.



SITDOM À L'ÉCOLE

L'éducatrice Environnement du SITDOM s'est déplacée à l'école Raoul Laurent afin de sensibiliser les élèves de maternelle et de primaire au tri et au recyclage des déchets. Les enfants de certaines sections ont procédé au nettoyage des rues du village. En s'appuyant sur des supports pédagogiques (ateliers, customisation, etc...) ils ont aussi participé au tri des déchets en classe, de la cour et de la cantine.



JOURNÉE « BUGADE » AUX LAVOIRS JUMEAUX

L'association provençale et coutumes provençales de Monfavet a choisi les lavoirs jumeaux pour organiser une journée « bugade ». C'est habillé du costume traditionnel, que les femmes ont pu revivre ces grandes lessives d'antan.

Avec leur brouette, elles amenaient leur linge sale, puis munies d'une planche à laver, de savon et d'un battoir à linge, elles procédaient au nettoyage du linge qui était ensuite étendu au soleil sur l'herbe avant de regagner les armoires.



FORUM DES ASSOCIATIONS

La population était invitée à rencontrer les responsables des associations. Il reste un moment privilégié pour rejoindre les acteurs associatifs et découvrir de nouvelles activités sportives et culturelles. Il s'est tenu le 9 septembre. Un apéritif offert par le Comité des Fêtes a clôturé le forum.



RASSEMBLEMENT SOUTIEN À L'ATTENTAT DE NICE

Le temps s'est figé le lundi 18 juillet à midi pour observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat du 14 juillet à Nice. Une partie de la population de St Victor était présente sur la place de la Mairie pour se recueillir.



UNE VIE CONSACRÉE À LA PEINTURE



Peintre : une vie pour savoir ce que cela comporte d'expérience, d'ouverture, de repli, de critique, de poids, de dévouement, de déception, de joie ; et tout cela parce qu'un jour il vous est devenu évident que le sens de votre vie serait de raconter avec vos mots, la couleur, les formes, le monde tel que vous le voyez.

Diplômée de l'École des Beaux-arts d'Avignon et de St Etienne, DNSEP de plasticienne de l'environnement construit autour de « La mémoire de l'eau à Bagnols /Cèze » j'ai baroudé dans différents espaces artistiques : céramiques, fresques murales, imprimerie, décoration intérieure ; avec une soif d'apprendre et de comprendre tout ce qui entoure l'humain : les espaces, les couleurs, les énergies ; et toujours en parallèle l'enseignement de l'art.

Transmettre. Une histoire commencée en 1982 à St Etienne dans la Loire, d'abord pour payer mes études ensuite parce que le monde de la petite enfance m'a toujours interpellémais ça c'est une autre histoire.

A été déterminante la chance d'avoir à 20 ans l'opportunité de monter avec des amis étudiants dans le cadre du 1% culturel et la mairie de Joseph Sanguedolce un super projet de décoration murale, et c'était parti La couleur dans tous ses états pour toujours.

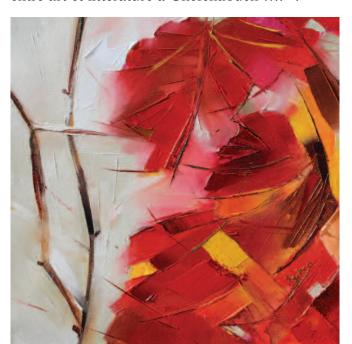
Ma peinture est au couteau, j'aime sa finesse de travail et tous les possibles qu'il propose. Sculpter le sujet, le chercher, l'explorer

Ne jamais enfermer l'idée. Avec des matières ouvertes et dynamiques, des épaisseurs changeantes ; parler raconter des géographies vivantes, d'infinis voyages colorés.

Les toiles de Sylve s'exposent en France et à l'étranger.

L'année 2016 lui a donné l'expérience des résidences d'artistes : un mois en Chine : « ... Inoubliable expérience artistique et humaine de travail et de rencontres »

La deuxième d'une semaine au Maroc «généreux échanges humains entre art et littérature à Chefchaouen ».





A 56 ans je me balade entre ma peinture lovée dans l'atelier et mes cours donnés dans différentes associations que je remercie ici de m'accueillir et au travers desquelles j'ai la chance de pouvoir continuer ma vie d'artiste.

« Le sujet toujours, la conscience du possible l'inconscience de l'impossible et le rythme libre. Respirer, respirer ne jamais penser au définitif sans

Respirer, respirer ne jamais penser au définitif sans l'éphémère.

Sans néant graphique pas de vision directe. »

Nicolas de Staël

Sylve Dauchet- Macildo Artiste - Peintre Intervenante Saint-Victor-la-Coste

Vous trouverez ses actualités sur son site www.sylvedauchet.fr

Manifestations organisées par les membres du C.C.A.S. les associations et les bénévoles.

SEMAINE BLEUE 2016

Jeudi 6 octobre dans le cadre de la semaine bleue, semaine nationale des personnes âgées, une sortie a été organisée pour visiter SETE, cité maritime de caractère.



Deux bus avaient été affrétés au départ du village 70 habitants avaient souhaité participer à cette sortie.

Le matin, la visite du Musée de la mer a permis de retracer l'histoire du port de Sète. Ce musée abrite la collection de maquettes de bateaux d'André Aversa qui a voué sa vie à la charpenterie de marine. Les joutes ont également leur place dans ce musée. Les visiteurs ont également visité la cave de frontignan, après un arrêt au Mont Saint Clair pour admirer le paysage, retour en ville pour un excellent déjeuner en front de mer qui a été le bienvenu pour un moment de détente et de convivialité.

L'après midi, à bord du petit train, les Saint Victorains ont fait la découverte de la ville avec le quai, les ports de commerce et de pêche, le centre ville, le théâtre de la mer Cette journée a été particulièrement appréciée par la richesse des visites et la qualité du repas.



OPERATION BRIOCHE

Une quarantaine de bénévoles représentant 20 associations du village ont arpenté les rues du village quartier par quartier pour vendre les brioches les vendredi 8 après midi et samedi 9 toute la journée. 365 brioches vendues qui ont rapporté 1 821.40 €, somme qui a été remise à l'ADAPEI de Bagnols sur cèze.

Par votre aide, vous contribuez pour le secteur de Bagnols sur Cèze à l'étude et la réhabilitation du Foyer d'Hébergement Bernadette et de l'ESAT Véronique. Cette opération nécessaire pour l'accès à l'autonomie, à l'école, aux soins, au travail pour les personnes handicapées « les aider à gagner leurs combats, c'est simple comme une brioche".



PETITS DEJEUNERS A DOMICILE

Le dimanche 20 novembre « journée nationale de trisomie 21 »

Cette journée est l'occasion de sensibiliser le public sur le handicap, mais aussi de souligner les avancées relatives à l'accompagnement de ces personnes dans tous les domaines de la vie sociale, soins, éducation, vie professionnelle, hébergement, loisirs, rendre visible la trisomie 21, combattre les idées reçues, provoquer le regard, et faire se rencontrer les personnes trisomiques et le grand public, tels sont les objectifs de cette mobilisation nationale.

Les bénévoles et les membres du C.C.A.S ont distribué 70 petits déjeuners adultes et 14 petits déjeuners enfants soit : 26 familles de Saint Victor, 3 de Lirac, 2 de Saint Geniès de Comolas, et 3 de Saint Laurent des Arbres.

TELETHON 2016



Le CCAS a mobilisé les associations, l'école, les Membres du CCAS, pour l'organisation du Téléthon à Saint Victor qui a eu lieu les 03 et 04 décembre 2016. Grâce à la fidélité chaque année renouvelée et au formidable soutien apporté par les français lors du TELETHON, l'association des malades et de leur famille s'est lancée à la conquête de la médecine de demain, son objectif :

- favoriser l'application des thérapies nouvelles à l'homme (thérapie génique, chirurgie du gène, greffe cellulaire, cellules souches, pharmacologie).

Les animations se sont succédées tout au long du week end avec les concerts de noël de «lis Acabaire » le matin et de l'association « Musique à domis'il »,

l'après-midi, le logo humain a réuni enfants et adultes pour une composition très réussie, les enfants ont réalisé une fresque peinte des empreintes de leurs mains en participant au rallye du cœur. Les démonstrations de savate form, boxe française et zumba réunies par une une battle finale ont été très appréciées. La journée s'est continuée avec repas et soirée dansante.

Le dimanche, les manifestations se sont poursuivies, avec dès 9h30, le départ d'une grande marche, organisée par le club de course à pied, qui a rassemblé une dizaine de personnes. L'après midi la salle était pleine pour un grand loto, avec de nombreux lots offerts par les associations commerçants, artisans, caves privées et cave coopérative de Laudun, ainsi que de nombreux bénévoles.

Grâce à la mobilisation de tous 5110.90 € ont été remis au responsable de la coordination Gard Nord pour l'AFM/TELETHON.

Un grand merci à tous pour votre participation.

REPAS DE FIN D'ANNEE

La municipalité et le CCAS ont invité les seniors du village pour le traditionnel repas de noël qui a eu lieu à la salle « René Mathieu » le dimanche 11 décembre à midi.

Les tables avaient été dressées, et décorées avec soin par l'équipe du CCAS.

Monsieur le Maire Robert PIZARD-DESCHAMPS a souhaité la bienvenue aux cent soixante participants.

Le repas préparé par le restaurant de l'Industrie, a été copieux et très apprécié par les convives. L'animation confiée à Laurent COMTAT accompagné de 4 danseuses, d'une chanteuse et d'un chanteur a animé un spectacle sur le thème du cabaret, avec bal à Venise, le traditionnel french cancan, et des grands airs d'opéra.

Les anciens ont eu le plaisir de fredonner des airs de leur jeunesse avec un pot pourri des chansons des années soixante. A la fin du repas, l'animateur a invité les seniors à rejoindre la piste pour retrouver les danses qu'ils apprécient sur des airs de madison, twist, tango, passo doble, valse. Cette journée de festivités a été aussi l'occasion de se retrouver pour partager un bon moment.



LA MAIRIE VOUS INFORME

LE CIMETIERE



Notre village dispose d'un cimetière agréable, entretenu, vaste, mais encore extensible pour les prochaines années. Sa gestion est assurée par la commune.

Cet endroit est entretenu pour permettre aux

familles de se recueillir et d'honorer leurs défunts en toute quiétude et sérénité.

Bien sûr comme tout espace collectif, il doit faire l'objet de respect et de discipline, à la fois pour toutes ses composantes et par tous ses usagers :

La concession : La surface est concédée sur un périmètre délimité par l'acte de concession municipal. Les familles et ayants droit ont l'obligation de la maintenir de manière décente, propre, et en bon état de construction.

Les murs du cimetière : Propriété intégrale de la commune qui doit seule en assurer l'entretien. Ils ne doivent en aucun cas faire l'objet de grattages, crépis, peintures ou autres de la part de particuliers. Ceci dans un souci de respect, de cohérence et d'harmonie du site.

Les allées : Egalement propriété intégrale de la Commune, donc du domaine public.

Il y a bien sur interdiction d'y faire toute construction, d'y déposer des vasques ou pots de fleurs en dehors du périmètre qui est concédé, ne serait ce que pour faciliter le passage des convois funéraires.

Parmi les autres liens communs il y a lieu de veiller aussi

La taille des arbustes, qui empiètent souvent sur le domaine public notamment les allées, ou les tombes voisines.

Le ramassage des pots de fleurs secs périmés, emportés par le vent et entassés dans les coins du cimetière ou sur les tombes voisines.

Veuillez respecter enfin l'utilisation des arrosoirs ou bidons mis à disposition, qui disparaissent régulièrement certainement pour des lieux célestes.

Mémoire, civisme, et respect.

LA TRESORERIE

La trésorerie de Roquemaure a fermé définitivement le 31 décembre 2016.

Depuis le 1er Janvier 2017 nous dépendons de la trésorerie de Bagnols sur Cèze, 24 avenue de l'Ancise.

Téléphone: 04 66 89 61 80

Réception: tous les jours de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 16h

Sauf les mardi matin et jeudi après-midi.

LES ÉLECTIONS

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 23 avril 2017 et 17 mai 2017

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 11 juin 2017 et 18 juin 2017

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité le jour du vote.

Une nouvelle carte d'électeur vous sera adressée, elle est valable 5 ans.





Le Pont du Gard ... Plus simple et plus rapide! Les modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les abonnés Gardois changent.

Vous n'avez plus besoin de votre carte pour profi-

ter du Pont du Gard en illimité!*

Pour chaque visite à partir du 1er janvier, il vous suffira de vous présenter à l'accueil du site munis** :

- de votre carte d'identité
- •d'un justificatif de domicile sur Saint-Victor-la-Coste de moins de 6 mois

A compter du 1er janvier 2017, votre ancienne carte sera désactivée.

- * Sous réserve de la signature de la convention de partenariat entre votre commune et le site du Pont du Gard. Plus d'infos auprès de votre Mairie.
- **Documents à présenter par personne et à chaque visite aux points d'accueil du site pendant les horaires d'ouverture. Rendez-vous sur www.pontdugard.fr

Exigence d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs À compter du 15 janvier 2017



Dans un contexte international marqué par des départs de Français dont certains mineurs vers des zones de conflits, le Parlement a souhaité établir dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (article 49 de la loi n°2016-731 du 3 juin

2016, codifié à l'article 371-6 du code civil).

A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016). L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur www.service-public.fr. En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

VIE PRATIQUE

CORRESPONDANTE DU MIDI LIBRE

Martine DARDAILLON TEL: 04 66 50 08 67 Blog: saintvictorlacoste.blogs.midilibre.com

LA CANTINE ET LA GARDERIE PERISCOLAIRE

La vente des tickets de cantine et de garderie a lieu en mairie durant toute l'année scolaire **uniquement le matin** : Du lundi au vendredi de 9h à 12 h
Le samedi de 8h30 à 11h

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Située en face de la mairie, elle est gratuite et ouverte à tous.

Les heures de permanences sont les suivantes :

Le lundi	de 9h à 12h
Le mercredi	de 16h à 17h30
Le vendredi	de 16h à 17h30

DECHETTERIE DE SARCIN

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

LA MAIRIE EST OUVERTE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 8h30 à 11h

PERMANENCE DU MAIRE

Le mardi de 9h à 11h - Le samedi de 8h30 à 10h

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi et vendredi matin : ordures ménagères Mercredi matin : tri sélectif (sac jaune)

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

saintvictorlacoste.com

à consulter régulièrement pour être informé sur toutes les manifestations, changement de jours de collecte des ordures ménagères, inscription aux NAP, menus cantine etc.

LA POSTE

Le bureau de poste est ouvert :		
lundi, mardi, mercredi, vendredi, de	9h00 à	11h 45
jeudi de	9h15 à	12h 00

Levée du courrier du lundi au vendredi 14h00 Samedi 9h00

• Afin d'assurer une bonne distribution du courrier, afficher sur votre boîte aux lettres, votre nom et N° de rue.

ASSISTANT SOCIAL

Pour bénéficier d'un entretien, vous devez obligatoirement prendre un rendez-vous au Centre-Medico Social de Roquemaure tél : 04.66.82.64.30

Assistantes maternelles



CARRENO Ludivine	04 66 89 52 48	06 16 27 55 23
CONTU Yannick	06 75 05 58 37	
DENIZE POURCHIER	Coralie	06 63 69 94 15
DIEU Sabine	04 66 50 21 50	
DISDIER Julie	06 12 92 00 49	
FAKHRI Nadia	04 34 47 93 77	
LAUGIER Sylvie	04 66 50 96 24	06 89 18 23 26
PENA-CUARTERO Ann	e-Laure	
	04 34 47 90 91	06 32 73 36 53
ROUX Rosy	04 66 50 45 65	
TEYSSOT Corinne	04 66 50 04 24	
VILLARET Marion	04 30 39 03 24	06 70 47 67 08

La mairie à votre service

Pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Observations
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer la date de naissance le nom et les prénoms	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse. Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Service Central de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date de mariage Nom et prénoms	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer date de décès Nom et prénoms	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.
Fiches d'état civil individuelles et familiales sont supprimées et remplacées par		Copie du livret de famille ou carte d'identité	Gratuit	
Inscription sur liste électorale	Mairie du domicile	Carte d'identité + photoco- pie justificatif domicile (quittance loyer, EDF, télé- phone, etc.)	Gratuit	Imprimé à votre disposition en Mairie
Carte nationale d'identité 1ère demande ou renouvellement ou rectification	Mairie du domicile	Contacter votre Mairie 4 à 5 mois à l'avance, elle vous indiquera les documents à fournir en fonction de votre cas	Gratuit	Pour l'enfant mineur dont les parents sont divorcés, seul le parent qui en a la garde est habilité à faire la demande muni du jugement stipulant la garde.
Passeport biométrique	Mairie	Toutes Mairies habilitées		Les enfants ne peuvent plus figurer sur le passeport de leurs parents. Il faut un passe- port individuel quel que soit l'âge de l'enfant.
Autorisation sortie du territoire pour mineurs résidants en france, quelle que soit leur nationalité		Obligatoire, Décret N° 2016-1483 du 2.11.2016		A télécharger www.servicepublic.fr
Carte grise	Mairie du domicile	Contacter votre Mairie, avant, elle vous indiquera les documents à fournir en fonction de votre cas		
Permis de conduire	Mairie	Contacter votre Mairie, celle-ci vous indiquera les documents à fournir.	Gratuit	Votre mairie peut vous délivrer l'imprimé nécessaire
Casier judiciaire N°3	Casier judiciaire national 107, rue du Landreau 44079 Nantes Cedex	Imprimé à retirer en Mairie ou aller sur le site internet : www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit	Joindre une enveloppe tim- brée à votre adresse si demande par courrier
Recensement militaire	Mairie du domicile	Livret de famille des parents + CNI	Gratuit	Le mois du 16 ^{ème} anniversaire

